

Le tableau qui suit relève les détails de l'inspection pendant l'exercice 1929-30.

24.—Inspections par le service des poids et mesures, exercice terminé le 31 mars 1930.

Articles.	Soumis.	Vérifiés.	Rejetés.	Pourcentage des rejets.
	nomb.	nomb.	nomb.	p.c.
Poids.....	85,631	81,675	3,956	4.6
Poids métriques.....	1,214	1,195	19	1.5
Mesures de capacité.....	90,302	89,581	721	0.8
Mesures linéaires.....	11,696	11,561	135	1.1
Bidons à lait.....	71,166	71,084	82	0.1
Récipients à crème glacée.....	47,408	47,407	1	—
Pipettes en verre Babcock.....	34,354	34,008	346	1.0
Appareils de mesurage.....	45,945	41,294	4,651	10.1
Balances, bascules, etc.....	185,720	165,090	20,630	11.1
Balances, bascules, etc., métriques.....	504	482	22	4.3
Wagons-citernes.....	1,273	1,265	8	0.6
Total.....	575,213	544,642	30,571	5.3

Au cours de l'exercice, les revenus perçus par le service se sont élevés à la somme de \$407,359, et le total des dépenses, y compris les appointements du personnel, a atteint \$344,566.

Inspection de l'électricité et du gaz. — La division de l'Inspection de l'Électricité et du gaz, du ministère du Commerce, assure l'exécution de trois lois: la loi de l'inspection de l'électricité (chap. 22, 1928), la loi de l'inspection du gaz (c. 82, S.R.C., 1927) et la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides (c. 54, S.R.C., 1927).

Le dernier rapport de cette division montre qu'il y avait au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1930, 489,569 compteurs à électricité et à gaz certifiés, comparativement à 459,159 l'année précédente. Les recettes dérivant de l'inspection de l'électricité et du gaz s'élevaient à \$329,006, comparativement à une dépense de \$223,937. Les droits de douane et les honoraires de permis prélevés par cette division, en vertu de la loi de l'exportation et des fluides, atteignaient \$318,792; le coût de cette perception avait été de \$210 seulement.

Les statistiques relatives à l'administration de cette dernière loi sont contenues dans le chapitre des Forces Hydrauliques de ce volume, p. 391. Toutefois, nous relevons ici les données découlant de l'administration, lesquelles montrent l'accroissement phénoménal du nombre de consommateurs d'électricité au cours des quatorze dernières années, qui de 505,597 s'est élevé à 1,582,505 (tableau 25); l'augmentation est moins prononcée dans les compteurs à gaz, de 267,454 en 1916 à 639,295 en 1930 (tableau 26); le nombre de pieds cubes de gaz vendu au Canada, de 1920 à 1930, est classifié comme gaz à l'eau, gaz de houille, gaz de coke, gaz naturel et gaz acétylène. (Tableau 27).

25.—Compteurs électriques en usage au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1915-1930.

Exercice terminé le 31 mars.		Exercice terminé le 31 mars.	
	Nombre.		Nombre.
1915.....	505,597	1923.....	1,046,831
1916.....	517,629	1924.....	1,094,639
1917.....	594,737	1925.....	1,165,664
1918.....	661,403	1926.....	1,240,752
1919.....	717,776	1927.....	1,314,428
1920.....	743,468	1928.....	1,412,521
1921.....	860,379	1929.....	1,499,872
1922.....	945,599	1930.....	1,582,505